

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
4 rue Gustave Eiffel
60200 Compiègne
03 44 09 10 64
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



VILLE DE CREIL

Place François Mitterrand
60100 Creil
03 44 29 50 00
conservation@mairie-creil.fr
<https://www.creil.fr/>

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'ancien château médiéval de Creil

Oise - Picardie

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Marion Kait / Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegarder le château de Creil, rare héritage médiéval de la ville

◆◆ LE PROJET

Le château-fort médiéval de Creil reste un des rares vestiges de l'histoire médiévale de la ville. Pour retrouver son faste et être préservée, l'aile Nord de cet édifice doit fait l'objet de travaux de restauration importants.

A l'occasion de fouilles archéologiques, l'ancien cellier du château retrouvera ses dimensions médiévales, grâce à un décaissement intérieur, à la restauration des voûtes et à la restitution des éléments architecturaux manquants. Les travaux se poursuivront par la restauration de la toiture et des élévations, puis par l'aménagement des niveaux supérieurs de l'aile Nord.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Tout d'abord maison royale dès le VIIe siècle, le château de Creil fût fréquenté par de nombreux souverains. Le troisième fils du roi Philippe IV le Bel, le roi Charles IV le bel naît même au château de Creil en 1294.

Au fil des siècles, l'édifice connaîtra de nombreux remaniements et deviendra un lieu stratégique, notamment durant la guerre de 100 ans.

Au XVIIIe siècle le bâtiment est démantelé. Seule l'aile

nord est conservée et les soubassements de la partie nord-ouest sont préservés pour servir de bases à la construction d'une maison en 1788.

◆◆ LA MOBILISATION

La ville de Creil souhaite redonner à l'aile Nord de son château médiéval sa valeur à la fois patrimoniale et culturelle. **Symbole de l'histoire locale et des racines des Creillois**, elle deviendra un monument historique visitable par tous. Des événements, des expositions et des animations variées y seront organisées.

◆◆ LES CONTREPARTIES

De nombreuses contreparties sont proposées par la ville de Creil, dès 5€ de don ! Pour les consulter, rendez-vous sur la page internet du projet.

Montant des travaux	983 162,09 € HT
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Juillet 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'ancien château médiéval de Creil

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78280

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'ancien château médiéval de Creil

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Fondation du patrimoine / Marion Kalt / Frédéric Krier / Julien Frizot

